



## Synthèse de l'assemblée plénière du Cnis du 24 janvier 2023

L'assemblée plénière annuelle du Cnis s'est déroulée en présentiel à Bercy sous la présidence de Patrice Duran. Elle a réuni une cinquantaine de participants, membres du Conseil et représentants du service statistique public.

La réunion s'est déroulée en deux temps. La première partie a été consacrée à une présentation successivement du [bilan d'activité du Cnis en 2022](#), du prochain programme de moyen terme (2024-2028) en préparation tout au long de l'année 2023, puis des [orientations pour 2023](#) et des [avis des commissions](#) qui ont été validés formellement par le Conseil. Les demandes d'amendements ont été présentées, selon une procédure discutée en bureau pour tenir compte de l'avis du Conseil exprimé lors de l'assemblée précédente. En seconde partie, trois interventions ont traité des crises singulières que traverse notre économie et de la manière dont le service statistique public peut en rendre compte.

Patrice Duran a d'abord rappelé les principaux travaux du Cnis en 2022, et la reprise des réunions en présentiel (ou mixte) avec l'accalmie que nous avons connue sur le front sanitaire. Une rencontre d'une journée s'est tenue en janvier 2022 sur les appariements, et un colloque en mai sur les panels et cohortes, l'occasion de dresser un panorama des pratiques, de présenter les projets et d'envisager des collaborations. Quatre groupes de travail se sont réunis sous l'égide du Cnis durant tout ou partie de l'année, respectivement sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture, l'observation et la mesure des discriminations, la concertation autour du projet de répertoire d'individus et de logements ([rapport en ligne](#)), la révision de la nomenclature d'activités française (NAF). Quatre articles ont été publiés dans les [Chroniques du Cnis](#) sous une forme synthétique et à des fins de vulgarisation sur des sujets importants pour la statistique publique (carroyage des données du recensement, avancées dans la mesure du travail dissimulé, concertation sur les statistiques en région, 20 ans de groupes de travail du Cnis). Ces travaux et l'ensemble des commissions ont nourri les avis du moyen terme en cours et suivi les orientations fixées pour l'année 2022. Lors de la précédente assemblée, début 2022, le thème de l'urgence de la transition écologique et son impact sur nos manières de produire, de consommer et de vivre avait été retenu en vue d'un colloque sur les enjeux de mesure : les [inscriptions](#) sont ouvertes pour le 7 mars 2023 à Bercy, sur une journée, introduite par Pierre Veltz, grand témoin, autour de trois sessions (macroéconomie, entreprises, ménages) et conclue par une table ronde plus prospective réunissant climatologue, économiste, statisticien et un *think tank*.

Le président a ensuite évoqué la préparation en 2023 du prochain programme de moyen terme du Cnis qui portera sur la période 2024-2028 et en a présenté la démarche : bilan précis des avis du moyen terme en cours (ce qui a été débattu en commission, abordé en séminaire/colloque, les réalisations du service statistique public ou d'autres producteurs, ce qui n'a pas ou peu été abordé), recensement des besoins des parties prenantes du Cnis (entretiens avec des producteurs et avec des utilisateurs, questionnaire adressé aux membres du Conseil, consultation publique sur [cnis.fr](#), consultation des commissions au printemps), mise en évidence des thèmes et orientations du prochain moyen terme et rédaction des avis qui seront proposés au bureau à l'automne et validés par le Conseil en assemblée plénière début 2024. Le Conseil a validé les orientations proposées par le bureau pour l'année 2023 à l'unanimité des présents, et il a salué les clarifications apportées à la procédure de validation, bien préparée en amont de la réunion.

Dans une seconde partie de la réunion, trois experts ont livré leurs réflexions sur les effets des crises que traverse notre économie, qui interrogent la statistique publique et les outils dont elle dispose pour

suivre les principales inflexions, repérer les nouvelles tendances, mesurer la réalité et l'ampleur des phénomènes.

Daniel Cohen, président de l'École d'économie de Paris, a présenté son analyse de la période actuelle, marquée de façon inédite par plusieurs crises quasi simultanées, difficile à interpréter, sonnante probablement le glas de 30 ans de mondialisation libérale (1989-2019) qui s'est heurtée à des limites tant internes (commerce avec la Chine, crise des *subprimes*, vote populiste) qu'externes (la crise du Covid a révélé la fragilité des chaînes de valeur). Le Covid a aussi joué le rôle d'accélérateur du capitalisme numérique avec l'intrusion du télétravail d'abord comme une aubaine pour les employeurs (pendant les confinements) puis comme une exigence nouvelle des salariés. Les conséquences sur le collectif de travail restent à mesurer. Dans la société de services qui est la nôtre, l'humain est au cœur du système, et tout gain de productivité se traduit par une déshumanisation, au sens d'un moindre recours à l'humain. Avec la guerre en Ukraine, on est entré dans un nouveau grand conflit entre le clan occidental des démocraties libérales et le modèle de régimes autoritaires. Cette situation soulève des enjeux stratégiques majeurs et le protectionnisme technologique a de bonne chance de régler les échanges pour plusieurs décennies. L'impact du conflit sur le prix de l'énergie fait craindre un dérèglement de la relation prix-salaire et une course poursuite entre taux d'intérêt et taux d'inflation. Il pourrait aussi accélérer la sortie des énergies fossiles.

Jean-Luc Tavernier, DG de l'Insee, a synthétisé les éléments rassemblés par le service statistique public pour éclairer la crise énergétique et ses conséquences sur l'économie française, en soulignant les enjeux pour la statistique publique. Les prix de l'énergie se sont montrés particulièrement volatils avec les incertitudes liées à la guerre en Ukraine, et le poids de l'énergie s'est fortement accru dans le déficit commercial français. L'origine et la vulnérabilité de nos approvisionnements deviennent des données stratégiques, de même que notre capacité à anticiper l'évolution des prix futurs pour les entreprises en fonction des contrats qu'elles ont souscrits. Interrogées sur leur réaction face à la hausse des prix de l'énergie, la majorité des entreprises industrielles envisagent d'augmenter leurs prix de vente, et dans une moindre mesure d'investir pour réduire les coûts énergétiques. S'agissant des ménages, la hausse des prix à la consommation se diffuse au-delà de l'énergie et fin 2022 c'est le secteur de l'alimentation qui contribue le plus fortement à l'inflation. Malgré la mise en œuvre du bouclier tarifaire et autres mesures exceptionnelles, la hausse des prix de l'énergie a entraîné une perte de pouvoir d'achat, plus marquée pour les ménages les plus modestes et ceux qui résident dans des communes rurales ou petites agglomérations. Il est un peu tôt pour observer des substitutions dans la consommation des ménages et la baisse observée dans la consommation d'électricité fin 2022 résulte pour une moitié d'une plus grande sobriété et pour l'autre de conditions climatiques favorables.

Michel Houdebine, directeur de la Dares, a fourni une analyse du rebond marqué de l'emploi après la crise sanitaire, porté par les jeunes et les seniors, conduisant les taux d'activité et d'emploi à des niveaux historiquement hauts, tandis que le taux de chômage atteint un palier, au plus bas depuis 2008. La productivité du travail (horaire et par tête) s'écarte durablement de sa tendance, ce qui pourrait s'expliquer par une série de facteurs, comme la rétention de main-d'œuvre dans les secteurs concernés par des difficultés d'approvisionnement, l'absence pour maladie plus fréquente, le développement de l'apprentissage... Les difficultés de recrutement sont historiquement élevées et les entreprises envisagent d'augmenter les salaires et dans une moindre mesure d'adapter les conditions de travail pour attirer les candidats. Les embauches et les fins de contrats ont augmenté, et parmi elles les démissions ont sensiblement augmenté (en niveau). Pour autant, le taux de démission est comparable à ce qu'on a observé avant les crises de 2001 et 2008 et il n'y a pas lieu de parler de grande démission en France, concept introduit récemment dans les pays anglo-saxons.

Le débat qui a suivi est revenu sur le télétravail, qui pousse à une individualisation croissante des modes de vie, avec des risques d'affaiblir le collectif de travail là où il existe, et *in fine* de peser sur la motivation au travail et la productivité, d'autant que le rapport de forces sur le marché du travail est actuellement jugé défavorable aux salariés.